

2023/04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT CIRQ SOUILLAGUET

L'an deux mil vingt-trois, le **Jeudi 19 Janvier, à 18 heures 30 minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CIRQ-SOULLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COMBES Michel, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 12 janvier 2023

Nombre de conseillers : 11 **En exercice** : 11 **Présents** : 9 **Votants** : 10

Présents : ANDRIES Corinne, COMBES Michel, CONSTANT Jean-Michel, CROUZET Valérie, ESCAPOULADE Alain, FOUCHER Jocelyne, LAUMAILLE Fabrice, MALGOUYARD Anne-Marie, TRINEL Alexandre.

Absents : FAVORY Francine, THIEBEAU Olivier (Procuration à COMBES Michel)

Secrétaire de séance : Mme FOUCHER Jocelyne

Objet : Participation aux frais de scolarité des écoles de la commune de Le Vigan

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les enfants de la commune sont scolarisés à l'école de Le Vigan et qu'il convient de participer aux frais de scolarité.

Monsieur Le Maire présente au Conseil municipal les résultats des travaux de la commission formée des élus des communes de Le Vigan, Saint-Projet et Saint-Cirq-Souillaguet concernant l'évaluation du coût, par élève, des charges de fonctionnement des écoles de Le Vigan pour l'exercice 2021.

Il en ressort un coût net par enfant de 840 €.

Six enfants de la commune sont scolarisés au cours de l'année civile 2021 à 840€ par élève soit 5 040 € à régler. (6 x 840 = 5 040)

Cette dépense est prévue et est mandatée sur le budget 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité, les modalités de calcul des charges de fonctionnement des écoles pour l'exercice 2021.

Votants : 10 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 10

Fait et délibéré à Saint Cirq Souillaguet, les jours, mois et an que susdits.

Le Maire,
Michel COMBES

